

La gestion des espaces extérieurs dans ma commune

DEFINITION / CONTEXTE

Une gestion durable des espaces extérieurs revêt différents aspects liés à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit d'adopter une pratique adaptée au territoire en tenant compte aussi bien des ressources naturelles, du paysage et des changements climatiques.

D'un point de vue réglementaire :

Depuis le **1^{er} janvier 2017**: Interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse dans les espaces publics

Depuis le **1^{er} janvier 2019**: Interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse dans les espaces privés

Depuis le **1^{er} juillet 2022** : Interdiction étendue aux habitations et lieux fréquentés par le public ou à usage collectif

Certaines communes se situent dans des périmètres naturels classés. Des recommandations de gestion peuvent s'y appliquer.

Les avantages

Améliorer la **filtration de la pollution** atmosphérique et du sol

Réduire le **coût carbone** lié à l'importation de plants

Améliorer la **capacité de stockage du carbone** du milieu

Valoriser le **patrimoine naturel local**

Réduire **l'érosion des sols**

Réduire la quantité d'**îlots de chaleur**

Maintenir et/ou améliorer les **habitats d'espèces animales** migratrices ou auxiliaires d'agriculture

Maintenir et/ou améliorer l'**effet brise-vent**

Améliorer la capacité des milieux à **s'adapter aux variations climatiques**

Préserver la **trame noire** pour la biodiversité locale

Fiches –action
du PCAET

n°: 4.1, 4.4, 4.5, 6.1,
6.2, 6.3, 6.4

LES RECOMMANDATIONS

- Je privilégie les **espèces végétales locales**.
- Je choisis des espèces **moins gourmandes en eau** pour le fleurissement de mes espaces.
- J'entretiens les espaces extérieurs **sans pesticides**.
- Je crée des espaces végétalisés en **désimperméabilisant des espaces artificialisés ou en plantant**.
- Je réalise une **gestion durable des haies bocagères**.
- Je préserve **les espaces naturels** (zones humides, forêt, etc.).
- Je traite de manière adaptée **les espèces exotiques envahissantes**.
- J'adapte **les éclairages urbains** afin de réduire leur dépense énergétique et leur impact sur la faune nocturne.
- J'invite les agents, élus et particuliers à **se former sur les pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides**.

Dans le cas de travaux de voirie

- Je conserve au maximum l'aspect végétal de mon espace **en préservant ce qui existe**.
- Je favorise la **perméabilité des sols** dans le choix des matériaux, les dispositifs, etc.
- Je prévois **la mise en place de noues d'infiltration**.

OUTILS TECHNIQUES ET JURIDIQUES

Gestion durable des haies bocagères : Les haies bocagères remplissent des rôles multiples (paysager, production, effet brise-vent, etc.). Afin de permettre à ces éléments paysagers de garantir ces fonctionnalités, il est nécessaire d'appliquer certains principes:

- Dans la plantation des espèces: en maintenant une diversité spécifique, en privilégiant les espèces locales, fruitières...
- Dans la gestion: en adaptant les calendriers d'intervention, en utilisant des appareils moins invasifs (lamiers)...
- Dans leur protection: en sensibilisant les citoyens, en les inscrivant dans les documents d'urbanisme, etc.



La protection des haies bocagères et des espaces naturels peut être inscrite dans les Plans Locaux d'Urbanisme.



Gestion des espèces exotiques envahissantes : Les espèces exotiques envahissantes (renouée asiatique, ambroisie, etc.) sont un enjeu d'importance à la fois sur l'aspect paysager, écologique mais aussi sanitaire. Le professionnel comme le particulier s'y confrontent lors de l'entretien des espaces verts. Une gestion et un traitement adapté sont nécessaires pour limiter leur prolifération. Le Département a produit un **guide destiné à la gestion de ces espèces**.

Afin de faciliter l'application de ces pratiques aussi bien dans la gestion des espaces publics que privés, chaque commune doit disposer d'un **réfèrent** (il s'agit d'une obligation réglementaire pour l'ambroisie).

Localisation des espaces naturels : Un outil cartographique en ligne est en accès libre. Il permet de visualiser les différentes zones naturelles sensibles (zones humides, périmètres naturels protégés, etc.) au droit d'un projet : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

CONTACTS UTILES

Organisme	Coordonnées	Champs d'intervention
CCFE – Direction Développement Durable	04 77 27 61 81 – a.andriamboavonjy@forez-est.fr / g.levy@forez-est.fr / plan-climat@forez-est.fr	Conseil sur les projets, Renseignement et instruction sur les financements mis en place par la CCFE, Orientation vers les structures partenaires
Syndicats de rivières / Contrat de captages prioritaires	SYRRTA : jean-charles.drevet@syrrta.fr / 04 74 89 58 08 SMAELT : direction@smaelt.fr / 04 77 26 31 44 SIMACOISE : m.thollot@loireforez.fr j.lagrevol@loireforez.fr / 04 77 52 54 57 Animation périmètre captages prioritaires : marjorietissot@loireforez.fr / 04 77 89 37 92	Conseil technique sur les projets, Accompagnement au montage de dossiers
France Nature Environnement Loire	loire@fne-aura.org / 04 77 41 46 60	Appui technique (volet naturaliste), Conduite d'actions de sensibilisation aux communes, particuliers et scolaires
Chambre d'Agriculture de la Loire	cda42@loire.chambagri.fr / 04 77 26 63 60	Appui technique (volet agricole)
Fédération des chasseurs de la Loire	fede.chasseur42@wanadoo.fr 04 77 36 41 74	Appui technique à la plantation de haies
Mission Haies Auvergne	haies.foret.ara@outlook.fr 04 73 96 51 88	Appui technique et accompagnement dans la mise en place de plans de gestion, Conduite d'actions de sensibilisation aux professionnels (agriculteurs, collectivités...)
Département de la Loire	04 77 48 42 42 info@loire.fr	Renseignement sur la réglementation